

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 873

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 48

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« en ce »,

le mot :

« y ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.